

## CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 18 MARS 2022

\*\*\*\*\*

**Présents** : DAIRE Christian, BERRON Jean-Luc, BOUCAU Jean-René, BOUCAU Marie-Claude, CATTANEO Jacques, CHRETIEN Romain, DESCLAUX Nadège, DOUMERC Marjorie, DUBOS Jean-Pierre, FAVIER Jacques, FUMEY Wilfrid, JEANSON Claire, LAMARQUE Bernard, RATEAU Christian, SESE-DUVILLE Dominique, SOUPERBAT Danielle, VERVOUX-CARREYRE Emeline - **Excusés** : BALADE Jean-François (pouvoir à Mme DOUMERC), MALEPLATE-JANUARD Laurie (pouvoir à M. DAIRE), NORGUET Nadine (pouvoir à M. CATTANEO), MARTAIL Sonia (pouvoir à M. DUBOS), PINAUD Nicolas, SEDANO Bernadette - **Secrétaire** : CHRETIEN Romain

### ORDRE DU JOUR :

#### **I : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 FÉVRIER 2022**

#### **II : DELIBERATIONS**

- > 2022-03-1 : Approbation du Compte administratif 2021
- > 2022-03-2 : Approbation du Compte de gestion 2021 du trésorier
- > 2022-03-3 : Affectation du résultat 2021 sur 2022
- > 2022-02-4 : Subvention exceptionnelle à l'association UKRAINE AMITIE

#### **III : INFORMATIONS**

- 1 > DIA - Avis du conseil municipal sur les affaires en cours
- 2 > Présentation du Document d'Orientation Budgétaire de la CdC du Sud-Gironde
- 3 > Compte rendu de la dernière « Commission Agenda 21 » par M. BOUCAU
- 4 > Bilan du Service municipal Urbanisme présenté par M. FAVIER

#### **IV : QUESTIONS DIVERSES**

### ORDRE DU JOUR :

#### **I : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 FÉVRIER 2022**

Après lecture, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents à la séance.

#### **II : DÉLIBÉRATIONS À PRENDRE**

##### **> 2022-03-1 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

Le conseil municipal, sous la Présidence de M. Bernard LAMARQUE, conseiller délégué chargé des finances, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par M. Christian DAIRE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, à l'unanimité :

1/ lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
<b>COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL</b>						
Résultats reportés 2020		127.857,12 €		166.425,06 €		294.282,18 €
Opération de l'exercice	2.032.603,54 €	2.330.399,14 €	908.310,43 €	1.052.388,32 €	2.940.913,97 €	3.382.787,46 €
<b>TOTAUX</b>	<b>2.032.603,54 €</b>	<b>2.458.256,26 €</b>	<b>908.310,43 €</b>	<b>1.218.813,38 €</b>	<b>2.940.913,97 €</b>	<b>3.677.069,64 €</b>
Résultats de Clôture		<b>425.652,72 €</b>		<b>310.502,95 €</b>		<b>736.155,67 €</b>
Restes à réaliser			720.640,00 €	165.800,00 €	720.640,00 €	165.800,00 €
<b>TOTAUX</b>		<b>425.652,72 €</b>	<b>720.640,00 €</b>	<b>476.302,95 €</b>	<b>720.640,00 €</b>	<b>901.955,67 €</b>
RESULTATS DEFINITIFS						<b>181.315,67 €</b>

2/ constate, aussi bien pour la comptabilité que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaires aux différents comptes ;

3/ reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4/ arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

M. le Maire, prenant connaissance que le compte administratif 2021 a été approuvé à l'unanimité par les élus municipaux, remercie ceux-ci de leur confiance, ainsi que pour le travail réalisé en commission des finances.

### > 2022-03-2 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

M. le Maire confie à M. LAMARQUE la présentation de la délibération relative à l'adoption du compte de gestion 2021.

Le conseil municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

### > 2022-03-3 : AFFECTATION DU RESULTAT 2021 SUR 2022

Le conseil municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021, décide à l'unanimité de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

#### Résultat de la section de fonctionnement à affecter :

Résultat de l'Exercice 2021	... Excédent	.....	297.795,60 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur	... Excédent	.....	127.857,12 €
Résultat de clôture à affecter	... Excédent	.....	<b>425.652,72 €</b>

#### Besoin réel de financement de la section d'investissement :

Résultat de la section Investissement de l'exercice 2021	... Excédent	.....	144.077,89 €
Résultat de l'exercice 2020	... Excédent	.....	166.425,06 €
Résultat comptable cumulé (R001) :	... Excédent	.....	<b>310.502,95 €</b>
Dépenses d'Investissement reportées		.....	- 720.640,00 €
Recettes d'Investissement restant à réaliser		.....	165.800,00 €
Solde des restes à réaliser -	... Déficit.....		- <b>554.840,00 €</b>
<b>BESOIN RÉEL DE FINANCEMENT (R1068)</b>		.....	- <b>244.337,05 €</b>

#### AFFECTATION DU RÉSULTAT :

En couverture des besoins réels de financement dégagé à la section d'investissement :

**Art 1068 (recettes)..... 244.337,05 €**

En Excédent de fonctionnement :

**Art R 002 (recettes) ..... 181.315,67 €**

#### Transcription budgétaire de l'affectation du résultat :

Fonctionnement :	R 002 :	181.315,67 €
Investissement :	R 1068 :	244.337,05 €
	R 001 :	310.502,95 €

### > 2022-02-4 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION UKRAINE AMITIE

L'association UKRAINE AMITIE, implantée à Villenave d'Ornon, a pour objet de promouvoir et valoriser l'image de l'Ukraine en France, de favoriser le développement de coopération culturelle entre l'Ukraine et la France, ainsi que de mener et soutenir des projets caritatifs et humanitaires à destination de l'Ukraine.

Cette association fédère habituellement les Ukrainiens de Bordeaux et plus largement du Sud-Ouest autour de différents projets culturels et caritatifs.

A ce jour, en solidarité avec la population ukrainienne qui se bat aujourd'hui pour sa liberté et celle de l'Europe, cette association mobilise actuellement les girondins afin de soutenir les civils sur place, ceux qui ont dû prendre les routes de l'exil et ceux qui viendront éventuellement trouver refuge en Gironde. Cette mobilisation a d'ores et déjà permis la collecte de dons particuliers et professionnels, humanitaires et médicaux, ainsi que leur acheminement directement en Ukraine.

M. le Maire informe les conseillers municipaux que plusieurs collectivités du territoire et du Département ont répondu à l'appel aux dons pour apporter une assistance immédiate à l'UKRAINE sous forme d'aide financière. Ainsi, il propose que la commune de TOULENNE accorde une aide d'un montant de 1.000 € (mille euros) pour l'association UKRAINE AMITIE afin de venir en aide aux sinistrés d'Ukraine.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide d'accorder un don de 1.000€ (mille euros) à l'association UKRAINE AMITIE. M. le Maire est chargé de faire le nécessaire pour le versement de cette aide.

### **III : INFORMATIONS**

1 > DIA (Déclarations d'intention d'aliéner) - Avis du conseil municipal sur les affaires en cours

**N° 2022-TOUL-09** Les Consorts LEGLISE vendent une maison d'habitation, cadastrée section B3268, sise 63 route de Landiras sur un terrain d'une superficie totale de 936 m<sup>2</sup> au prix de 240 000 €.

**N° 2022-TOUL-10** M. PESSARD vend un appartement, cadastré section A848, sis 6 bis route de la Garonne sur un terrain d'une superficie totale de 237 m<sup>2</sup> au prix de 165 000 €.

**N° 2022-TOUL-11** Mme VEREMEENCO vend une maison d'habitation, cadastrée section B585-1748, sise 24 rue de Jean Cabos sur un terrain d'une superficie totale de 1 181 m<sup>2</sup> au prix de 260 000 €.

**N° 2022-TOUL-12** M. PORTA vend une maison d'habitation, cadastrée section B3342-3256p, sise 15 C route de Landiras sur un terrain d'une superficie totale de 756 m<sup>2</sup> au prix de 160 000 €.

**N° 2022-TOUL-13** M. et Mme LEBERT vendent une maison d'habitation, cadastrée section A788, sise 7 route de l'Argile sur un terrain d'une superficie totale de 573 m<sup>2</sup> au prix de 320 000 €.

**N° 2022-TOUL-14** M. et Mme SAPHORE vendent une maison d'habitation, cadastrée section B 4178-4179, sise 14 allée des Silènes sur un terrain d'une superficie totale de 698 m<sup>2</sup> au prix de 85 000 €.

**N° 2022-TOUL-15** M. et Mme HEM vendent un terrain à bâtir, cadastré section B1841-1923, sis 16 rue des Videaux sur un terrain d'une superficie totale de 954 m<sup>2</sup> au prix de 105 000 €.

**N° 2022-TOUL-16** M. BIRAC vend un terrain à bâtir sis Chicouyon, cadastré section B4153-4154-4155-4157-4159 sur un terrain d'une superficie totale de 2 094 m<sup>2</sup> au prix de 211 000 €.

Le Conseil Municipal abandonne son droit de préemption pour les affaires qui lui sont présentées. Cet avis sera transmis au Président de la CdC du Sud Gironde pour validation.

### **2 > Présentation du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) de la CdC du Sud-Gironde**

Le DOB représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus communautaires en initiant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité préalablement au vote du budget primitif de l'exercice à venir. Il est obligatoire pour les collectivités de plus de 3.500 habitants, dont la CdC.

Le budget 2021 a été construit dans un contexte de restriction budgétaire (notamment par la perte de recettes liée au départ d'Airbus). Il avait été demandé aux services communautaires de faire des économies afin de boucler le budget, et également de dégager de nouvelles marges de manœuvre financières en ce début de mandat. Il avait également été demandé aux services de faire une année blanche au niveau des investissements. Seules les urgences ont été réalisées.

Les charges ont diminué en 2020 du fait de la crise du COVID. En 2021, même si les services ont opéré des économies par rapport aux années antérieures, on constate une augmentation du montant du reste à charge pour l'ensemble des services (hormis le CIAS qui en 2020 avait connu un déficit exceptionnel lié au COVID), avec une tendance naturelle à l'augmentation des charges.

Il semble indispensable pour la CdC, de redéfinir l'action communautaire actuelle afin de retrouver des marges de manœuvres financières, notamment en reconsidérant la mise en œuvre des compétences facultatives. Pour l'avenir, les marges au niveau de la fiscalité de la CdC sont très restreintes, d'autant qu'il est nécessaire de rester vigilant sur la pression fiscale à exercer sur les ménages et les acteurs économiques. La CdC travaille à l'installation de nouvelles entreprises sur son territoire, notamment sur les zones d'activités économiques à créer dans le cadre du PLUi. Cet ensemble constitue un des enjeux majeurs permettant de favoriser le développement économique.

Enfin, la CdC du Sud Gironde a un niveau d'endettement bas. Il s'agit d'un élément important dans le cadre d'investissements futurs.

Le DOB est consultable sur le site internet de la CdC du Sud-Gironde.

### 3 > Compte rendu de la « Commission Agenda 21 » du 28 février 2022 par M. BOUCAU

#### I / Poursuite des actions engagées les années précédentes :

- **1 / Information et sensibilisation au développement durable :**
  - rédaction d'articles sur le bulletin communal et sur le site internet sur les thèmes : broyage végétaux, utilisation BRF, mise en place éclairage LED,....
  - conférence(s) à organiser autour des thèmes développement durable (changement climatique, autoconsommation électrique,...) :
- **Entretien espaces enherbés :**
  - constitution d'un groupe de réflexion sur la thématique de l'aménagement des trottoirs, du stationnement et de la circulation.
- **Economies d'énergie :**
  - à partir de l'étude du SDEEG et ciblage des actions réalisables (critères de choix par ex. coût/bénéfice) : l'isolation de la coursive école doit être réalisée en 2022, ainsi que la réfection et l'isolation du dojo au complexe sportif. L'isolation des combles de la mairie doit se faire avant la fin de l'année.
  - L'éclairage public est équipé à 100% en LED. Dans les bâtiments publics, le passage à l'éclairage par LED se poursuit.
- **Education des enfants aux gestes éco citoyens :**
  - poursuite de l'action compostage et test du compostage de déchets organiques du restaurant scolaire.
  - poursuite de l'action éducative engagée pour éviter le gaspillage des repas au restaurant scolaire.
- **Cheminements doux** sur la commune : suivi des projets de lotissements (Gaubert) devant intégrer des cheminements doux et extension du réseau existant : « Menjots ». Participation à l'étude sur les mobilités dans la zone Langon Toulonne et au schéma d'aménagement RD 1113 traversée complète de la commune. Intégration dans les différentes OAP du PLUi.
  - Action à poursuivre et à intégrer dans le futur schéma de circulation.
  - Réalisation du chemin des Menjots en 2022
- **Espaces verts** : lors d'abattages ou de coupes sanitaires, pour chaque arbre coupé et/ou mort remplacement par 2 arbres plantés, à réaliser sur les parcelles coupées & le bois communal en étant vigilant sur les espèces adaptées au changement climatique :
  - Remplacement des arbres coupés dans la cour de l'école maternelle & primaire. Au bois communal, les acacias morts ou dépérissant côté allée du bois seront remplacés par d'autres essences. Budget à prévoir et projet à renouveler avec les enfants de l'école.
- **Lutte contre les frelons asiatiques** : sensibilisation (bulletin communal et distribution de pièges au secrétariat de mairie).
- **Diminution/valorisation des déchets** : développer l'information sur les méthodes permettant la diminution de déchets. Diffusion des plaquettes d'information du SICTOM + articles. Poursuite du ramassage des déchets verts de mai à novembre.
  - Mise à disposition d'un broyeur pour les particuliers par le SICTOM.
- **2 / Etude de faisabilité** pour produire de l'électricité à partir de panneaux photovoltaïques sur les toits des bâtiments communaux dans le cadre de l'autoconsommation, l'objectif étant de réduire la facture énergie. A envisager pour le prochain projet de bâtiment communal.
  - Etude à demander au SDEEG lors de la réfection de toitures de bâtiments (futur aménagement ateliers/garage Messine).
- **3 / Jardins communaux** : Pour 2022, toutes les parcelles disponibles sont louées.
- **4 / Cale du port** : poursuite du nettoyage par le service technique et l'entretien du bâti par l'association « Adichats ».
  - En cours, 1 tranche a minima doit être réalisée en 2022. Nettoyage régulier programmé par les ST.
- **5 / Groupe « Habitat »** : dans le cadre de la dimension sociale Agenda 21, la mise en place du permis de louer et de la déclaration de mise en location ont été votées en décembre 2020 avec effet à partir de juillet 2021. En 2021, 18 dossiers de demande d'autorisations locatives et 6 de déclarations ont été déposés.
- **6 / Lutte contre la fracture numérique** : en complément de la mise en place du réseau très haut débit, sur l'ensemble de la Gironde, la commune propose un service de soutien aux administrés en difficulté face à l'approche numérique en partenariat avec l'ADAV. Un premier bilan indique une fréquentation moyenne de 2 personnes /mois à l'ADAV et 15 utilisateurs sur les 12 mois de

l'année à la mairie. Le groupe se questionne sur l'éventualité d'un service « à domicile » pour les personnes ayant des difficultés à se déplacer.

## **II / Propositions de nouveaux projets :**

- **1 / Sensibilisation à la protection de l'environnement** : organisation d'une opération « nettoyage de printemps » avec la participation des Toulonnais (associations et administrés) programmée le 14 mai 2022 en matinée. La proposition est de retenir le bois de Jean Blanc, bois communal, route de Landiras, Villandraut etc... Un appel a été fait auprès de plusieurs associations toulonnaises : Rapetou, Chasseurs... N. Pinaud et N. Norguet sont volontaires pour piloter le projet.

- **2 / Recyclage** : Mise en place de la récupération de cartouches d'imprimantes & photocopieuses à la mairie & école avec l'entreprise « Solidarité cartouche ». Une opération similaire pourrait se faire pour les piles usagées (opération de récupération à articuler avec le téléthon). La convention de partenariat a été signée en septembre 2020 avec la société « Solidarité Cartouche », les bornes sont en place. Cette opération est fonctionnelle à la mairie et l'école. Un rappel pourrait être fait dans le bulletin & site internet.

- **3 / Mise en valeur de la flore, de la faune des bois communaux** : Réaliser un inventaire de la faune, de la flore, de l'avifaune. Identifier les espèces d'arbres, de plantes, d'insectes. Réaliser des photos pour expositions. Mobiliser la participation du public, des enfants. L'association « L'Auringleta », qui intervient dans le cadre d'une activité Nature auprès des enfants de l'école, prévoit une activité centrée sur ce thème.

### **- 4 / Sensibilisation des enfants à l'environnement :**

- Dans le cadre du projet pédagogique de l'école, un projet de végétalisation de la cour maternelle est en cours d'élaboration.
- Acacias coupés du côté de l'allée du bois, replantés à l'automne prochain, en association avec les classes.

### **- 5 / Prise en compte de la biodiversité :**

- N. Pinaud propose un fauchage tardif des bas-côtés enherbés ainsi qu'une taille des haies respectant la nidification. Cette proposition pourrait être retenue en ce qui concerne certains bas-côtés, sur certaines portions de route tout en respectant les impératifs de sécurité routière. Une communication auprès des Toulonnais doit accompagner cette action. Une réflexion est à mener en ce qui concerne les haies.
- Reprise des autres actions, demandes d'idées pour articles, ou pour faire venir des intervenants pour des débats.

M. BERRON demande comment la commune pourrait lutter contre la prolifération des moustiques. M. BOUCAU répond que cette question s'est posée il y a 2 ans lorsque deux maisons et leurs jardins avaient été laissés à l'abandon en zone urbaine dans le cadre de successions. Des appareils existent effectivement pour attirer et attraper les moustiques dans une zone de 600 à 1.000 m<sup>2</sup>, mais ils coutent plus de 1500 euros l'unité. Principalement, il faut être vigilant et supprimer toutes les réserves d'eau (coupelles de fleurs...) dans les jardins. M. LAMARQUE évoque la construction de nichoirs à chauve-souris. Mme SOUPERBAT partage l'astuce de faire brûler du café moulu dans un endroit ventilé.

## **4 > Bilan du service municipal Urbanisme présenté par M. FAVIER**

M. FAVIER présente aux élus le tableau de suivi depuis 2008 du traitement des actes d'urbanisme traités par ses soins, la commission urbanisme et les agents de la Mairie. Il rappelle que les actes d'urbanisme sont déposés en mairie puis sont instruits par la CdC. La pré-instruction faite par la commission urbanisme permet de ne présenter que des dossiers complets afin que la commune évite de payer plusieurs fois à la CdC l'instruction d'un même acte (pour mémoire, le coût est de 120€ par déclaration préalable et de 150€ par permis de construire). La nouvelle procédure de dépôt en ligne des demandes d'autorisation d'occupation des sols sera un gain de temps pour la pré-instruction. 182 (166 en 2021) actes d'urbanismes ont été traités sur la commune pour 176 accordés.

Quelques exemples : 25 permis de construire (PC) pour 15 maisons neuves entre autres ; 71 déclarations préalables (entre 20 et 30 m<sup>2</sup>) ; 86 Certificat d'Urbanisme ; 9 Piscines.

M. LAMARQUE estime qu'une forte hausse des constructions est à attendre à l'issue de la procédure d'élaboration du futur PLUi. Il s'interroge sur la possibilité de faire payer les dépôts des permis de construire, cette pratique étant a priori mise en œuvre sur d'autres collectivités. Il demande à ce que l'on se renseigne sur cette possibilité. M. BOUCAU souligne que la commune perçoit déjà la taxe d'aménagement, établie après l'octroi de permis de construire. Il propose de porter la réflexion sur les autres autorisations de sol (CU pour notaire...) pour compenser les dépenses communales liées à la pré



M. FAVIER rappelle l'organisation du repas festif le 14 avril prochain à 12h00, à l'espace rencontre du complexe sportif. Tous les élus municipaux y sont conviés. Prix de 10 €, à régler par chèque à l'ordre du CGRE.

Les prochains conseils municipaux auront lieu les vendredi 8 avril et jeudi 19 mai à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

**Le Maire,**

**Les Conseillers Municipaux**